



**MINISTÈRE
DE LA MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Conseil maritime de façade Sud-Atlantique

14 décembre 2020



MINISTÈRE DE LA MER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Ordre du jour

- **Projet de parc éolien en mer au large de l'île d'Oléron**
 - Point sur le projet de parc éolien au large d'Oléron
 - Création d'une nouvelle commission spécialisée relative à l'éolien au sein du Conseil maritime de façade et d'un conseil scientifique associé
- **Élaboration du plan d'action du Document Stratégique de Façade**
 - Présentation du document soumis à évaluation environnementale janvier 2021
- **Zones de protection forte (ZPF)**
 - Proposition de secteurs d'études pour de potentielles et futures ZPF au regard des enjeux du DSF
- **Point d'actualité**
 - Plan de relance
 - Travaux nationaux visant la diminution des captures accidentelles de cétacés



MINISTÈRE DE LA MER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Ordre du jour

- **Projet de parc éolien en mer au large de l'île d'Oléron**
 - Point sur le projet de parc éolien au large d'Oléron
 - Création d'une nouvelle commission spécialisée relative à l'éolien au sein du Conseil maritime de façade et d'un conseil scientifique associé
- **Élaboration du plan d'action du Document Stratégique de Façade**
 - Présentation du document soumis à évaluation environnementale janvier 2021
- **Zones de protection forte (ZPF)**
 - Proposition de secteurs d'études pour de potentielles et futures ZPF au regard des enjeux du DSF
- **Point d'actualité**
 - Plan de relance
 - Travaux nationaux visant la diminution des captures accidentelles de cétacés

Plan d'action : Rappel du cadre réglementaire général

Le Document Stratégique de Façade (DSF) **décline les orientations de la stratégie nationale pour la mer et le littoral** au regard des enjeux sociaux, économiques et environnementaux propres à la façade Sud-Atlantique. Cette stratégie vise à faire émerger un nouveau modèle de société qui allie progrès socio-économique, préservation des milieux marins, valorisation des ressources et gestion intégrée des activités marines et littorales.

Le DSF apporte aussi une réponse nationale à deux directives européennes :

- la Directive cadre « stratégie pour le milieu marin » (2008/56/CE), qui conduit les États membres à prendre toutes les mesures nécessaires pour atteindre ou maintenir un **bon état écologique des eaux marines**
- la Directive « planification de l'espace maritime » (2014/89/UE) qui vise à organiser les usages en mer pour **une croissance durable des économies maritimes, un développement durable des espaces maritimes et une utilisation durable des ressources marines.**

Plan d'action : Rappel du cadre réglementaire général

Le décret du 3 mai 2017 prévoit la structuration des DSF en 4 parties :

1. La situation de l'existant (y compris ses enjeux)
2. La définition des objectifs stratégiques et des indicateurs associés



Les deux premières parties constituent la « **stratégie de façade maritime** », adoptée par les préfets coordonnateurs le 14 octobre 2019.

=> ce premier volet du DSF a permis de déterminer des objectifs stratégiques pour atteindre les orientations souhaitées par la vision à horizon 2030 pour la façade Sud-Atlantique

3. Les modalités d'évaluation de la mise en œuvre des DSF
4. Le plan d'action pour apporter des réponses concrètes et opérationnelles, adaptées aux territoires

Les deux dernières parties, plus opérationnelles, sont en cours de finalisation et seront soumises à la consultation du public et des instances réglementaires à partir du mois de mai 2021 pour une adoption courant mars 2022.

Plan d'action : pour quelles finalités ?

- concourir à la protection de milieux marins et au développement durable des activités maritimes et littorales
- proposer une vision prospective qui tienne compte du développement envisagé des territoires et secteurs maritimes de chaque façade,
- répondre aux attentes des territoires littoraux, notamment en matière de risques et de développement des activités littorales et côtières.
- décliner les objectifs stratégiques en actions socio-économiques, environnementales et mixtes les plus concrètes et opérationnelles,
- valoriser les actions portées par l'État ou les acteurs de la façade et qui participent à la réponse aux objectifs de la stratégie de façade maritime,
- renforcer certaines actions à terre au regard des besoins spécifiques du milieu marin (eutrophisation, déchets),

Conformément à la volonté des préfets coordonnateurs qui souhaitent valoriser les initiatives locales (en cours ou à venir), le plan d'actions a fait l'objet d'une **étroite association des acteurs** tout au long de son processus d'élaboration.

Plan d'action : comment a-t-il été construit ?

Un processus de construction concerté en façade (1/3)

- Consultation des acteurs de la mer et du littoral pour valoriser les initiatives locales existantes (automne 2019) :
 - par une enquête adressée à 89 structures fin 2019 pour identifier les actions à poursuivre ou mettre en œuvre pour répondre aux objectifs stratégiques de la SFM.
 - * structures contactées : collectivités, associations, universités, institut de recherche, représentant des filières
 - * 27 réponses écrites à la DIRM SA
 - * 12 à 20 contributions par question
 - * des sujets prépondérants : préservation environnement, transition écologique des filières, résilience des territoires, connaissance et sensibilisation du public
 - suivie de 4 chantiers participatifs territoriaux dans chaque département mi-janvier 2020 pour affiner les priorités d'action portées par les acteurs de la façade.
 - * 13 à 24 participants par atelier

Ces échanges ont permis d'identifier les initiatives des acteurs qui pourront être valorisées comme déclinaison locales dans le plan d'action.



Plan d'action : comment a-t-il été construit ?

Un processus de construction concerté en façade (2/3)

- Mobilisation de tous les services de l'État en façade pour identifier les pistes d'actions, en tenant compte de l'avis des instances et du public exprimés lors de l'adoption de la Stratégie de Façade Maritime et en les confrontant aux projets portés par les acteurs de la mer et du littoral.

* Sur le volet dit « environnemental » (avec rapportage DCSMM), identification des pistes d'actions cadrée par la Direction de l'Eau et de la Biodiversité du Ministère de la Transition Ecologique. Les services déconcentrés de l'État ont fait remonter des propositions d'actions à l'échelle du Golfe de Gascogne à l'automne 2019

* Sur le volet dit « socio-économique » (sans rapportage DCSMM), les pistes d'actions ont été identifiées lors d'un séminaire de travail des services de la commission administrative de façade en juillet 2019. Ces réflexions ont été enrichies par la consultation des acteurs locaux et les actions environnementales.

Objectif : un plan d'action intégrateur entre la préservation des milieux marins et le développement durable des activités maritimes

Plan d'action : comment a-t-il été construit ?

Un processus de construction concerté en façade (3/3)

- Travail d'élaboration du plan d'action perturbé par la crise sanitaire pour poursuivre les échanges avec les membres du CMF. La synthèse des pistes d'actions des deux volets (avec et sans rapportage DCSMM) a pu être présentée au sein des commissions spécialisées du CMF en février 2020.
- Des réunions bilatérales ont pu se tenir au printemps 2020 avec certains des acteurs (CRPMEM, ports, FIN, UNICEM, Région, GIP littoral...) pour affiner les sous-actions et prioriser les actions à faire figurer dans le plan d'action.
- Sur cette base, les services de l'État ont rédigé des fiches action détaillées durant le confinement pour élaborer un premier projet de plan d'action présenté 2 juillet 2020 à la Commission Permanente du CMF.
- Une consultation écrite de ses membres s'est déroulée jusque septembre pour aboutir à un plan d'action partagé en commission permanente le 9 octobre 2020.

Un plan d'action composé de 47 actions avec rapportage DCSMM et 44 actions sans rapportage DCSMM

Plan d'action : structuration prévisionnelle du document

Une première partie synthétique

1- Cadre général DSF : rappel sur le contexte européen et synthèse stratégie de façade maritime (objectifs stratégiques, vision à horizon 2030, carte des vocations)

2- Élaboration du plan d'action : ses finalités et le processus continu d'association des acteurs

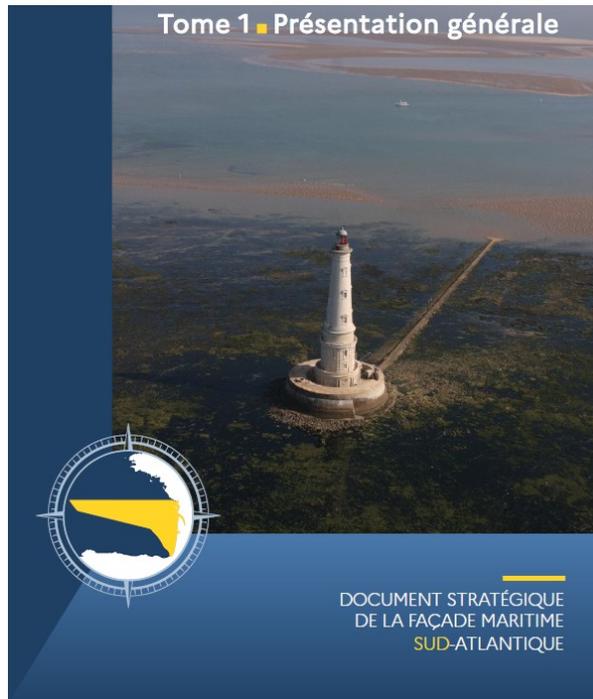
3- Le plan d'action :

- * issu d'une analyse des politiques publiques en lien avec la mer et le littoral (en cours de rédaction, non transmise à ce stade)

- * présentation des actions au regard des items de la vision à horizon 2030 (par homologie avec la présentation des objectifs stratégiques dans la Stratégie de Façade Maritime)

PLAN D'ACTION

Tome 1 ■ Présentation générale



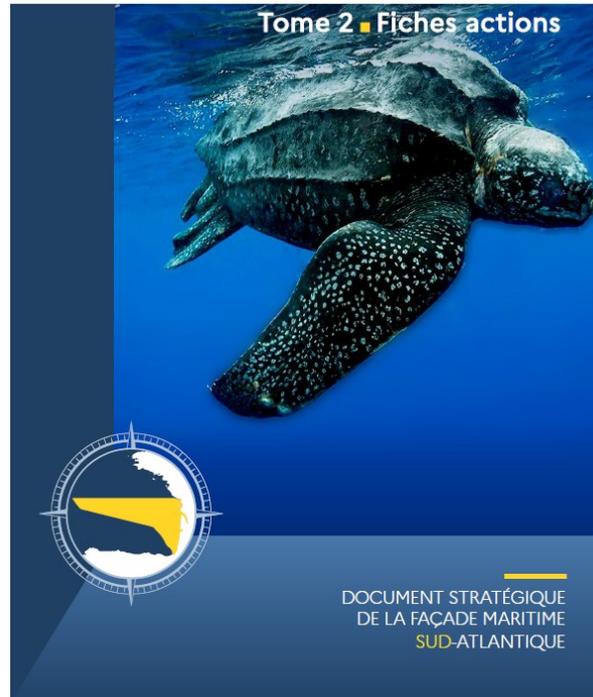
Plan d'action : structuration prévisionnelle du document

Une seconde partie opérationnelle

- Guide de lecture des fiches
- Présentation des fiches action, classées selon des grandes thématiques (activités et préservation du milieu marin)

Des annexes (non finalisées) :

- Correspondance fiches environnementales DSF/SDAGE
- Tableau de ventilation des actions selon les activités concernées ou impactées
- Tableau de présentation des actions par descripteurs
- Liste des actions par secteurs de la carte des vocations



Plan d'action : structuration fiche action

Chaque fiche action se compose de :

- un intitulé,
- l'identité de l'action : liens avec les items de la vision et les objectifs stratégiques adoptés dans la stratégie de façade maritime,
- la description de l'action : liens avec éléments de cadrage, information de contexte législatif/réglementaire et finalité de l'action,
- une déclinaison en sous action et le descriptif associé,
- les modalités de mise en œuvre (calendrier, territoire d'application sur la carte des vocations), pilotes, partenaires associés, sources de financement possible.

Chaque fiche action **est liée à un identifiant spécifique** qui ne comporte pas les mêmes informations selon s'il répond à la DCSMM ou non.

Exemple : D04-OE01-AN1 (volet rapportage DCSMM, fond vert) et 04-POR-A01 (volet sans rapportage DCSMM, fond bleu).

Dans le tome 2, chaque fiche action est **classée selon 14 thèmes** dans le plan d'action : pêche professionnelle, aquaculture, ports et transports maritimes, industries navales et nautiques, EMR, sédiments marins et estuariens, plaisance et loisirs nautiques, aménagement et évolution du littoral, sécurité, recherche et connaissances, innovation, formation /sensibilisation et attractivité des métiers de la mer, déchets, préservation des milieux marins et lien terre mer.

Fiches actions intégratrices: 2 typologies (avec ou sans rapportage DCSMM)

03 - PORTS - TRANSPORTS

▶ **Action 03-POR-A03**
Favoriser les synergies entre les ports de la région et le lien avec leur territoire

Secteurs géographiques : 1 2 3 4 5 6 7

Items de la vision :

Vision 2.3 et 2.4 : Une économie maritime et littorale respectueuse des équilibres écologiques
- Une économie maritime performante et pourvoyeuse d'emplois au niveau local
- Des ports attractifs au service de l'ensemble de l'économie régionale

Descripteurs du BEE:	1 OH	1 PC	1 MHT	1 HBB	1 HBP	2 ENI	3 ESC	4 RST	5 EUT	6 IFM	7 HYD	8 CNT	9 SAN	10 DCH	11 BRU
Thématiques socio-économiques concernées :	1 PCH	2 AQR	3 POR	4 IND	5 EMR	6 SED	7 PLA								
	8 TOU	9 RSQ	10 SEC	11 PAY	12 R-CO	13 INO	14 FOR	Action transversale Gouvernance							

Contexte et objet de l'action :

Les ports sont des outils économiques stratégiques aux échelles nationale, régionale et locale. Leur maintien et leur développement passent par une gestion collaborative en lien étroit avec les territoires.

Une étude partenariale, relative à l'élaboration d'une stratégie de développement inter-portuaire et de coordination des ports de commerce de Nouvelle-Aquitaine, a été lancée en mai 2019. Elle témoigne de la volonté de coopération de parties prenantes (Ports de Bayonne, Bordeaux, La Rochelle, Rochefort-Tonnay-Charente et Région Nouvelle-Aquitaine) pour développer de réelles synergies.

Il s'agit pour les quatre ports de commerce de la façade, d'assurer une meilleure collaboration et complémentarité entre eux (démarches communes, partage d'expériences, etc.), permettant une meilleure réponse aux besoins du territoire et de ses entreprises ainsi qu'une visibilité accrue au niveau national ou international.

Les coopérations et le partage des bonnes pratiques permettront d'agir collectivement pour réduire les impacts des activités portuaires sur leur environnement.

Liste des sous-actions

	Sous-action 1 ▼	Sous-action 2 ▼
Renforcer la coopération et la synergie entre les ports de la façade par la création d'un espace régional de dialogue permanent entre les places portuaires de la façade	<p>Afin de tendre vers une plus grande collaboration inter-portuaire, cette sous-action, portée en cohérence avec la Région et les CCI de Nouvelle-Aquitaine, vise dans un premier temps à définir un cadre de gouvernance, les modalités d'un espace d'échange et le périmètre des sujets sur lesquels pourraient porter la collaboration inter-portuaire. A terme, ce dispositif pourra également permettre de coordonner, harmoniser et valoriser les initiatives des ports de commerce, la diversité de leurs atouts et leur capacité à répondre aux besoins des entreprises et du territoire pour développer une vision stratégique et équilibrée des axes d'évolution des places portuaires en Sud-Atlantique.</p> <p>Dans le cadre de l'étude partenariale lancée en 2019, la création d'une structure de coopération sous la forme d'une association a été validée et regrouperait dans un premier temps la Région Nouvelle-Aquitaine, l'Agence de Développement de l'Innovation de la Nouvelle Aquitaine, la CCI Régionale et les ports de Bayonne, Bordeaux, La Rochelle, Rochefort-Tonnay-Charente. A terme, la structure pourrait proposer d'associer aux échanges les acteurs de la logistique, les plate-formes multimodales et les associations d'entreprises regroupant les principaux chargeurs néo-aquitains en lien avec les acteurs économiques du territoire.</p>	<p>Favoriser les démarches visant une meilleure intégration des ports dans leur territoire</p> <p>Il s'agit d'affirmer le rôle du port dans son territoire, aux échelles pertinentes, en tant qu'élément spatial clé de l'aménagement, notamment urbain, mais aussi sa capacité à être une zone d'échanges, de transit et de dialogue entre les acteurs portuaires et les citoyens qui les côtoient. Des démarches contractuelles ou chartes pourront être conclues entre les places portuaires et leurs parties prenantes pour développer des coopérations, établir puis valoriser les progrès environnementaux et réaffirmer l'ancrage territorial du port. La création de Port Center est une piste intéressante. Cette sous-action pourra s'inscrire dans la continuité d'initiatives telles que le contrat de partenariat entre le GPM et les collectivités locales (Bordeaux Métropole, Région, Département de la Gironde) ou encore des journées « Port ouvert » organisées par les places portuaires.</p>
Date de début prévisionnelle de la sous-action	2022	2022
Date de fin prévisionnelle de la sous-action	2027	2027
Pilote(s)	Région NA, Ports de Bayonne, Bordeaux, La Rochelle et Rochefort-Tonnay-Charente	Ports de Bayonne, Bordeaux, La Rochelle, Rochefort-Tonnay-Charente
Partenaire(s) associé(s) (techniques et financiers)	CCI, acteurs logistiques, plate-formes multimodales	Communautés d'agglomération
Financements potentiels	Financement par Région NA, Ports de Bayonne, Bordeaux, La Rochelle et Rochefort-Tonnay-Charente	Partenariat Ports/collectivités (conventions)
Action au titre de la DCSMM ▶	non	

Fiches actions intégratrices: 2 typologies (avec ou sans rapportage DCSMM)

ACTION TRANSVERSALE GOUVERNANCE

▶ Action AT-04

Améliorer le dispositif de contrôle de l'environnement marin

Secteurs géographiques :

1
2
3
4
5
6
7

Items de la vision :

Vision 1.2 : Le maintien d'un patrimoine littoral et marin d'exception
- Le bon état écologique atteint, garantissant la préservation des milieux marins et littoraux d'exception

Vision 2.1 : Une économie maritime et littorale respectueuse des équilibres écologiques
- Une mutation effective des filières maritimes vers la transition écologique et énergétique

Descripteurs du BEE:	1 OM	1 PC	1 MMT	1 HBB	1 HBP	2 ENI	3 ESC	4 RST	5 EUT	6 IFM	7 HYD	8 CNT	9 SAN	10 DCH	11 BRU
Thématiques socio-économiques concernées :	1 PCH	2 AQU	3 POR	4 IND	5 EMR	6 SED	7 PLA								
	8 TOU	9 RSQ	10 SEC	11 PAY	12 R-CO	13 INO	14 FOR	Action transversale Gouvernance							

Contexte et objet de l'action :

Chaque façade s'est dotée d'un plan de surveillance et de contrôle de l'environnement marin (PSCM). L'enjeu est aujourd'hui d'actualiser et de consolider ces plans pour répondre au mieux aux nouveaux objectifs du DSF ainsi qu'à la stratégie de gestion des aires marines protégées 2020-2030, notamment grâce à une coordination renforcée de l'ensemble des services concourant à leur mise en œuvre.

Liste des sous-actions				
Sous-action 1 ▼	Sous-action 2 ▼	Sous-action 3 ▼	Sous-action 4 ▼	
<p>Améliorer l'identification des enjeux environnementaux pour faciliter les orientations de contrôles</p> <p>Favoriser l'appropriation des enjeux écologiques prioritaires aux unités de terrain par la définition de sites et de périodes sensibles avec l'appui des gestionnaires d'AMP, notamment au travers de différents outils :</p> <ul style="list-style-type: none"> - fiches enjeux écologiques présentant la sensibilité des espèces et habitats concernés, ainsi que leur statut de protection - cartographie des sites sensibles 	<p>Poursuivre l'effort de formation des agents de terrains, au moyen notamment de supports pédagogiques (à créer ou existants)</p> <p>Renforcer l'offre de formation pour les inspecteurs de l'environnement spécialisé mer et littoral, notamment par l'appropriation de leurs priorités et le suivi de modules de recyclage. Le cas échéant, selon les besoins, mettre en place et animer un réseau des inspecteurs de l'environnement mer et littoral sur les façades.</p>	<p>Renforcer les opérations « Inter-services »</p> <p>Renforcer la mobilisation des services en programmation, sur les problématiques prioritaires, des opérations dites « coup de poing » et des campagnes de contrôles ciblées. Ces actions requièrent le développement d'une coopération étroite des services pour garantir la cohérence et l'efficacité dans leur intervention.</p>	<p>Renforcer les relations entre les administrations déconcentrées et les services judiciaires</p> <p>Du fait de la grande diversité dans la nature des contentieux (nature des contrôles), de services intervenants et de réponses judiciaires ou administratives, un rapprochement entre les administrations déconcentrées et les services judiciaires est nécessaire afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - donner des instructions précises pour l'efficacité des contrôles et la qualité des procédures par la diffusion de modèles types (PV...) - définir les modalités de traitement des infractions en matière de politique pénale et l'articulation des réponses pénales et administratives. 	
Sous-action 1 ▼	Sous-action 2 ▼	Sous-action 3 ▼	Sous-action 4 ▼	
Date de début prévisionnel de la sous-action :	2022	2022	2022	2022
Date de fin prévisionnelle de la sous-action :	2027	2027	2027	2027
Pilote(s) :	DIRM OFB	ENSAM et DIRM (pour le réseau)	Service(s) déconcentré(s)	Service(s) déconcentré(s) et services judiciaires
Partenaire(s) associé(s) (techniques et financiers) :	DDTM DIRM DDTM Collectivités DREAL	DIRM CACEM Prémar OFB Douanes Gendarmerie DDTM CACEM Collectivités	DIRM CACEM Prémar OFB Douanes Gendarmerie CACEM	DAC CACEM (pour modèles types) Justice DDTM
Financements potentiels :	temps agents + financement hors ETP de l'OFB	temps agents + financement hors ETP de l'OFB	temps agents + financement hors ETP de l'OFB	temps agents + financement hors ETP de l'OFB
Action au titre de la DCSMM : oui				

Plan d'action : coup de projecteur fiches action

Des actions réglementaires ou techniques visant la préservation du milieu marin

- Action AT01 : Développer le réseau des zones de protection forte et en renforcer le contrôle
- Action AT04 : Améliorer le dispositif de contrôle de l'environnement marin
- Action D08-OE5-AN1 : limiter/interdire le rejet des scrubbers (laveurs de gaz d'échappement des navires) à boucle ouverte dans les zones spécifiques
- Action D01-PC-OE02-AN1 : élaborer et mettre en œuvre un plan national d'actions multi-espèces relatif aux élasmobranches
- Action D08-OE06-AN1 : Encourager et accompagner la réalisation de dragages mutualisés et favoriser la création pérenne de filières de valorisation des sédiments adaptées aux territoires

Plan d'action : coup de projecteur fiches action

Des actions mixtes et complémentaires entre les 2 volets

- Identifier les stocks d'importance locale prioritaires qui ne sont pas sous gestion communautaire pour lesquels la gestion pourrait être mise en place ou améliorée, selon leur état de conservation et leur importance socio-économique ([D03-OE02-AN1](#))

* Sous action 2 reformulée : définir et réaliser les études nécessaires pour mieux connaître l'enjeu de préservation des stocks locaux pressentis comme sensibles, en lien avec les enjeux de la filière.

=> lien renforcé entre le volet envt et le volet socio-économique pour que le diagnostic soit établi selon l'état de conservation et l'importance socio-économique de la filière.



- Planifier les futures zones de vocation aquacoles sur la façade ([02-AQU-A01](#))

Concernant l'avenir des SRDAM qui seront intégrés au prochain DSF, cette fiche action vise à planifier des zones aquacoles en accord avec les acteurs et au regard du développement des secteurs envisagés d'une part, en fonction de la compatibilité aux [objectifs environnementaux](#) d'autre part.

=>Préoccupations sur les objectifs environnementaux intégrées aux réflexions

Plan d'action : coup de projecteur fiche action

Des sous-actions restructurées pour tenir compte du volet national

- Préparer l'appel d'offres sur le projet éolien au large de l'île d'Oléron ([05-EMR-A01](#))
- * Mettre en place et animer un comité de suivi et un conseil scientifique de façade (CSF) sur l'éolien en mer à l'échelle de la façade Sud-Atlantique
- * lien tissé avec fiche action [D01-OM-OE02-AN1](#) relative à l'instance de coordination nationale des CSF

- Fiche action 04-IND-A02 : intégrer la filière navale et nautique dans l'économie circulaire
- * fusion fiche action sur la filière de déconstruction des navires avec réflexions au niveau national

- Fiche action 04-IND-A03 : Contribuer au dialogue entre l'État et la filière en matière de soutien à la R&D et rendre plus lisible le soutien de l'État notamment en termes de propulsion propres et d'écoconception
- * fusion fiche action sur les modes de propulsion alternatifs et l'écoconception des navires avec réflexions au niveau national

Plan d'action : coup de projecteur fiche action

Des actions portées par les acteurs des territoires

- Créer un observatoire des activités maritimes régionales pilotées par la Région et la DIRM (12-R-CO-A02)
- Créer un espace pérenne de dialogue territorial au Pays basque par Surfrider(12-R-CO-A04)
- Conduire l'étude d'opportunité du développement houlomoteur à Bayonne (05-EMR-A02)
- Mettre en place une politique de gestion moins impactante des mouillages et des places de port à l'échelle de la façade Sud-Atlantique avec l'expérimentation pilotée par le PNM Bassin d'Arcachon sur les bouées d'amarrage (07-PLA-A01)
- Des actions de la thématique « Ports » construites avec les quatre ports de commerce de la façade



03-POR-A01 : Aménager et transformer les ports au service de l'économie territoriale en les inscrivant dans les transitions écologique, énergétique et numériques

Plan d'action : coup de projecteur fiche action

Des actions enrichies avec les acteurs

- 01-PCH-A02 ajout sous action 3 : s'appuyer sur les organisations professionnelles de la pêche maritime pour faire connaître et faire comprendre au grand public les règles de bonne gestion des ressources halieutiques qu'elles mettent en place au niveau de la façade Sud-Atlantique. - proposition CRPMEM
- 04-IND-A01 « Fluidifier le transport exceptionnel des bateaux de plaisance sur le réseau routier de la façade »
Proposition FIN
- « Impliquer les acteurs et les usagers (clubs, pratiquants et associations) dans les programmes de suivi et d'observation de l'état du milieu marin » (07-PLA-A03) – remarque Surfrider pour intégrer les sciences participatives

Plan d'action : coup de projecteur fiche action

Des rédactions conjointes avec les services et établissements publics (1/2)

Les thématiques « Tourisme » et « Risques » ont été travaillées conjointement par la DREAL NA et le GIP Littoral et valorisent notamment le travail d'animation du GIP

08-TOU-A01 : Favoriser un tourisme littoral durable, notamment dans les documents d'urbanisme

09-RSQ-A01 : promouvoir une approche intégrée des risques côtiers et préserver les milieux naturels qui participent à un fonctionnement équilibré et dynamique du littoral

Plan d'action : coup de projecteur fiche action

Des rédactions conjointes avec les services et établissement publics (2/2)

Une fiche action dédoublée

- Fiche action 14-FOR-A01 : faire connaître les métiers de la mer pour attirer un public nouveau dans les filières maritimes qui intègre :

- * la réalisation/diffusion d'une plaquette de présentation des formations maritimes,
- * la promotion de la semaine de l'emploi maritime,
- * l'expérimentation d'un brevet d'initiation à la mer,
- * et les « marées de découverte ».

- Fiche action 14-FOR-A02 : consolider et faire évoluer les offres de formation qui intègre :

- * la création d'un centre de formation par apprentissage,
- * le recours au Campus des métiers et qualifications excellence développement durable en zone littorale pour construire des parcours professionnels diversifiés et adaptés à la réalité des métiers,
- * et l'engagement de nouvelles réflexions pour changer la perception des métiers maritimes et favoriser les mixités.

Plan d'action : calendrier d'adoption

- **14 décembre** : réunion plénière du **Conseil Maritime de Façade**
- **Fin janvier 2021**: saisine de l'autorité environnementale (3 mois)
- **Mai - août 2021** : consultation du public et des instances réglementaires (CMF)
- **Été - automne 2021** : prise en compte des remarques (analyse conjointe SDAGE)
- **Mars 2022** : adoption du plan d'action (conjointe avec SDAGE)